

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

REÇU

Le 16 OCT. 2015

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIEPE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

Pouvoirs :

France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
Michel ADAM	à	Henriette BONNET
Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Aurélié GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT  
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 151008-03-FIN-

### DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DE LA PAU-OLORON INTEGRATION BUDGETAIRE

M. LACRAMPE expose :

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes de la liaison routière Pau-Oloron, prononcée le 2 février 2015, les modalités de liquidation ont été fixées par arrêté préfectoral du 3 Février 2015.

Ainsi, pour la Communauté d'Agglomération de Pau et les Communautés de Communes de Lacq et du Piémont Oloronais, l'actif circulant constitué de créances de subventions restant à recouvrer à l'encontre de l'Etat et de la Région Aquitaine et des disponibilités en trésorerie (solde du compte 515) sera réparti proportionnellement aux participations financières prévues à l'article 5.2 des statuts du syndicat, à savoir 11%, soit pour la CCPO un montant de 75 000 € environ.

Il est proposé d'intégrer cette somme au Budget Général 2015 (Cf DM2)

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 19.10.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

